



FAUT-IL AUGMENTER LES FRAIS D'INSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ ?

Par Juba Ihaddaden

9 février 2022

L'éducation est-elle un bien privé qui devrait être financé par des contributions individuelles, ou s'agit-il d'un bien public dont le coût convient d'être assumé par la collectivité ? Cette question est au cœur des débats qui traversent l'enseignement supérieur. Le projet de loi Devaquet, dont l'application a été avortée en 1986, a été une première tentative politique de consacrer l'option des contributions individuelles via une augmentation généralisée des frais d'inscription à l'université en France.

Plus récemment, après avoir annoncé devant l'association des présidents d'universités qu'il ne serait pas possible de "rester durablement dans un système où l'enseignement supérieur n'a aucun prix pour la quasi-totalité des étudiants", Emmanuel Macron a rapidement nié vouloir augmenter les frais d'inscriptions à l'université. Cette première annonce a provoqué de vives réactions dans le monde de l'enseignement supérieur. Ainsi, le président de la République a tenté de nuancer ses propos, en indiquant que la quasi-gratuité évoquée concernait la formation tout au long de la vie.

Cette sortie n'est pas étonnante. En effet, les *MacronLeaks* avaient révélé qu'en novembre 2016, R. Gary-Bobo, professeur d'économie à l'université Paris I, apportait des conseils au candidat Macron pour faire accepter l'augmentation généralisée des frais d'inscription à la population française. En remettant sur la table le sujet épineux du prix de l'université, le président de la République a très probablement voulu faire un test sur l'acceptabilité sociale d'une telle mesure.

AUGMENTER LES FRAIS D'INSCRIPTION ET GARANTIR LES PRÊTS ÉTUDIANTS PAR L'ETAT ?

Les premières justifications économiques à l'instauration de frais d'inscription couvrant les coûts supportés par les établissements remontent à M. Friedman qui, dans son ouvrage *Capitalisme et Liberté* (1962), prétend que la concurrence entre universités conduit à une efficience allocative. Autrement dit, grâce à une liberté accordée aux universités dans la fixation de leurs tarifs, une distribution juste et parfaite s'opérerait : alors que les étudiants les plus talentueux devraient s'orienter vers les universités les plus prestigieuses, ceux qui le sont moins iraient naturellement vers celles dont le niveau est moindre.

Plus en détail, il s'agit de comprendre quels sont les mécanismes qui permettent d'opérer cette supposée allocation optimale des ressources, compte tenu des bénéfices apportés individuellement et collectivement. La mise en place d'un prix des études supérieures proche de leur coût réel pour l'établissement devrait avoir pour conséquence de :

- Révéler via le prix la valeur de marché de la formation. Celle-ci est censé tenir compte des bénéfices attendus, notamment le salaire à la sortie et la valorisation sociale de la filière ;
- Sélectionner les étudiants les plus aptes et les inciter à l'effort. En effet, les lycéens et lycéennes dont les chances de réussite dans le supérieur sont faibles et qui ne sont pas motivés ne s'inscriront pas, tant le coût d'une scolarité sera élevé.

Dans un article publié en 2005, R. Gary-Bobo et A. Trannoy¹ évaluent les conditions pour que cette tarification alignée sur le coût des études soit effective et n'affecte pas les étudiants issus des milieux défavorisés dans leurs choix d'orientation. En introduisant un système de prêts étudiants garantis par l'Etat, il serait possible de ne pas pénaliser ceux issus de milieux défavorisés. Ainsi, le seul critère de sélection deviendrait le "talent".

Pourtant, de nombreux travaux ont montré que les choix des futurs étudiants étaient soumis à une distorsion en présence de frais d'inscription dont le paiement peut être acquitté grâce à un prêt. Ces résultats ont notamment été trouvés par E. M. Field² grâce à la méthodologie de la randomisation : attribuer aléatoirement une ressource à un groupe d'individus et comparer son comportement par rapport à un autre groupe auquel rien n'a été attribué (ou une autre ressource) et dont les caractéristiques sont statistiquement similaires. Dans cette étude, certains étudiants sont tirés au sort pour bénéficier d'une

¹ [Faut-il augmenter les droits d'inscription à l'université ?](#), R. Gary-Bobo et A. Trannoy, *Revue d'économie française*, 2005

² [Educational Debt Burden and Career Choice: Evidence from a Financial Aid Experiment at NYU Law School](#), E. M. Field, 2006

dispense de frais d'inscription en acceptant un emploi d'avocat public (groupe 1). D'autres étudiants ont pu obtenir un remboursement échelonné de leur prêt dans le temps (groupe 2). Étalé sur 10 ans, ce rachat de dette par l'établissement est également conditionné à l'acceptation d'un emploi d'avocat public. Les résultats de cette expérience sont assez significatifs : dans les générations pour lesquelles le tirage au sort a été annoncé avant l'inscription à l'université, les participants du groupe 1 ont presque deux fois plus de chances de s'inscrire que ceux du groupe 2. Au contraire, dans les générations pour lesquelles les résultats du tirage au sort ont été annoncés après l'inscription à l'université, il n'y a pas de différence entre les deux groupes. Cette donnée met ainsi en lumière le fait que l'existence de l'endettement a un impact réel sur les choix de poursuite d'études dans le supérieur. Un tel dispositif pour financer les études n'est donc pas neutre socialement et ne permet pas de sélectionner les meilleurs étudiants, contrairement à l'objectif initialement recherché. Plus encore, il y a un effet pervers pour l'Etat car la mise en place d'un système de frais d'inscriptions élevés éloigne les étudiants de la perspective de travailler dans la fonction publique, même en présence de prêts étudiants.

Augmenter les frais d'inscription, les faire correspondre au coût réel des études à l'université et instaurer un système de prêts n'est donc optimal qu'en théorie, comme le montrent les études empiriques.

FAIRE UN CHOIX POLITIQUE : INVESTIR DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Malgré les limites d'un système d'enseignement supérieur financé par les contributions individuelles, celui-ci est souvent défendu face à l'inefficience du modèle français qui souffre d'un taux d'échec élevé et d'une faible représentation des groupes sociaux défavorisés sur les bancs de l'université. Pourtant, ce dernier élément est un facteur explicatif du caractère régressif³ des dépenses nettes d'enseignement supérieur en France. Malgré le système progressif d'imposition⁴ et la redistribution opérée grâce aux bourses sur critères sociaux, les plus aisés reçoivent en moyenne 2 fois plus d'aides publiques liées à l'enseignement supérieur comparativement aux moins aisés⁵. Cette disparité s'explique par l'existence de la demi-part fiscale accordée pour un étudiant rattaché au foyer fiscal de ses parents, du régime de la pension alimentaire en faveur des jeunes majeurs et de la réduction d'impôt au titre des frais de scolarité (tant pour les établissements publics que privés).

³ Les mieux dotés reçoivent plus en proportion de leurs revenus que les moins dotés

⁴ Plus on est riche, plus on paye en proportion de ses revenus

⁵ [*Unequal Access to Higher Education Based on Parental Income: Evidence from France*](#), Bonneau C. et S. Grobon (à paraître)

Afin d'outrepasser cette iniquité qui pèse sur la faible mobilité sociale en France, plusieurs pistes peuvent être explorées :

- Compte tenu du système peu développé des bourses qui ne permettent pas aux bénéficiaires de se focaliser intégralement sur leurs études ni d'être indépendants vis-à-vis de leur famille, il convient d'augmenter leur montant et d'élargir leur base d'attribution. Réfléchir à des dispositifs comme l'introduction d'un "minimum jeunesse"⁶, d'un "revenu de base" dès 18 ans⁷ ou d'une allocation d'autonomie à hauteur de 1067€ par mois⁸ est intéressant. Tout dispositif de prestations sociales devra s'accompagner d'un investissement massif dans la construction de logements étudiants Le CAE chiffre à 300 millions d'euros par an la rénovation et le développement de 25000 résidences étudiantes par an ;
- Investir dans la formation en alignant le montant consacré par an et par étudiant à l'université sur celui des formations fortement encadrées (9700€ pour un DUT et 13400€ en Classe Préparatoire aux Grandes Écoles contre 3700€ en Licence⁹).

Si la mise en place d'un système de prêts qui s'accompagne d'une hausse des frais d'inscription résout théoriquement la problématique du financement des universités, conserver le système actuel de gratuité implique d'utiliser de nouveaux leviers financiers pour l'Etat. Deux pistes peuvent être explorées :

- Une réforme de la taxation de l'héritage qui permettrait d'augmenter les ressources de l'Etat : entre 9,3 et 19 milliards d'euros¹⁰ de recettes supplémentaires par an en considérant les scénarios issus de l'étude du CAE. Un *décryptage éco* ultérieur sera consacré à l'héritage ;
- Une refonte de la fiscalité des revenus, dans la mesure où le système actuel d'impôt induit un décrochage dans la progressivité de l'impôt au-delà d'un certain revenu¹¹ : actuellement, le haut de la distribution des revenus paie moins d'impôts en proportion de ses revenus que les classes moyennes. Cette refonte passe notamment par une mise à plat de la demi-part fiscale.

⁶ [Réunir la France](#), Programme présidentiel d'A. Hidalgo

⁷ [Changer la France pour vivre mieux](#), Programme présidentiel de Y. Jadot

⁸ [L'Avenir en Commun](#), Programme présidentiel de J-L. Mélenchon

⁹ [Enseignement supérieur : pour un investissement plus juste et plus efficace](#), G. Fack et E. Huillery, Décembre 2021

¹⁰ [Repenser l'héritage : analyses supplémentaires](#), C. Biernat, C. Dherbécourt, G. Fack, É. Fize, N. Grimpel, C. Landais et S. Stantcheva, Décembre 2021

¹¹ *Pour une révolution fiscale*, C. Landais, T. Piketty et E. Saez,, chapitre 2, p.90

QUE RETENIR ?

Là où l'augmentation des frais d'inscription peut représenter une solution budgétaire de facilité pour l'Etat, elle présente un réel coût social. Afin d'augmenter le taux de réussite et de permettre aux étudiants les moins favorisés d'accéder à un enseignement supérieur de qualité, un effort budgétaire est nécessaire. Cela suppose de repenser la stratégie de l'Etat vis-à-vis de l'enseignement supérieur et de mettre à contribution, via l'impôt, les catégories sociales qui bénéficient le plus des dépenses publiques.